

Le Président de l'Université de Lorraine,

Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles :

- L.613-1 et L.712-2,

- D.613-6, D.613-11 relatifs aux diplômes nationaux de l'enseignement supérieur,

- R.613-32 à R.613-37 relatifs à la validation d'études supérieures accomplies en France ou à l'étranger,

Vu le décret n°2011-1169 du 22 septembre 2011 portant création de l'Université de Lorraine,

Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master

Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence,

Vu l'arrêté du 19 février 2018 habilitant l'Université de Lorraine à délivrer la licence, mention Chimie

Vu le procès-verbal de proclamation des résultats de l'élection du Président de l'Université de Lorraine en date du 23 mai 2017,

ARRÊTE

Article 1 :

Sont nommés pour l'année 2021-2022 en tant que membres des commissions préparatoires chargées de proposer la validation des UE de la Licence mention Chimie

Semestres 1 et 2 – *Portail Physique-Chimie* – Licence de Chimie 1^{ère} année :

Sous commission de Metz UFR SciFA

- Philippe Pierrat, **Maître de conférences, Président de la sous-commission**
- Patrick Chaimbault, PR au titre du département de chimie, ou son représentant
- Stéphane Dalmaso, MC au titre du département de physique, ou son représentant
- Frédéric Aubriet, PR au titre de la licence et du parcours chimie, ou son représentant
- Stéphanie Hesse, MC au titre de la responsabilité ORI PCE, ou son représentant
- Jean-François Wax, MC au titre de la licence physique et du parcours PFA, ou son représentant
- Jean-Christophe Tremblay, Professeur, ou son représentant

Sous-commission de Nancy FST

- Nadia Pellegrini-Moïse, MC, **Présidente de la Commission**
- Thierry Gourieux, Maître de conférences, ou son représentant
- Nicolas Claiser, Maître de conférences, ou son représentant
- Anne Vernière, Maître de conférences, ou son représentant
- Cédric Carpentier, Maître de conférences, ou son représentant

Semestres 3 et 4 – Licence de chimie 2^{ème} année :

Sous commission ORI Chimie de Metz UFR SciFA

- Frédéric Aubriet, PR **Président de la sous-commission**
- Stéphanie Hesse, MC au titre de la responsabilité ORI PCE

Sous commission ORI Chimie de Nancy FST

- Anne VERNIERE, MC **Présidente de la sous-commission**
- Erwan André, MC au titre de la responsabilité de PCE mention Chimie
- Fabrice Valsaque, MC au titre de la responsabilité de PCE mention Physique

Sous commission ORI PCE de Metz UFR SciFA

- Stéphanie Hesse, MC **Présidente de la sous-commission**
- Frédéric Aubriet, PR au titre de la responsabilité de la licence de chimie
- Jean-Christophe Tremblay, Professeur, ou son représentant
- Jean-François Wax, MC au titre de la licence physique qui co-porte l'ORI PCE, ou son représentant

Sous commission ORI PCE de Nancy FST

- Erwan André ou Fabrice Valsaque, MC **Président de la sous-commission**
- Alexandre Faribault, Maître de conférences, ou son représentant
- Anne Vernière, Maître de conférences
- Jérôme Eugène, Maître de conférences
- Laurent Farge, Maître de conférences, ou son représentant

Semestres 5 et 6 – *Parcours* – Licence 3^{ème} année :

Sous commission de Metz Parcours Chimie UFR SciFA

- Frédéric Aubriet, PR **Président de la sous-commission**
- Stéphanie Hesse, MC au titre de la responsabilité de PCE
- Nicolas Stein, MC au titre de la responsabilité de stage, ou son représentant

Sous commission de Nancy Parcours Chimie FST

- Anne VERNIERE, MC **Présidente de la sous-commission**
- Erwan André, MC au titre de la responsabilité de PCE mention Chimie
- Jérôme Eugène, MC (au titre de la responsabilité de PCE mention Physique)
- Fabrice Valsaque, MC au titre de la responsabilité de PPE

Sous commission de Metz Parcours PCE UFR SciFA

- Stéphanie Hesse, MC **Présidente de la sous-commission**
- Frédéric Aubriet, PR au titre de la licence de Chimie
- Arnaud Leclerc, MC, ou son représentant
- Jean-François Wax, MC au titre de la licence physique

Sous commission de Nancy Parcours PCE FST

- Jérôme Eugène, MC **Président de la sous-commission**
- Erwan André, MC au titre de la responsabilité de PCE mention Chimie
- Anne VERNIERE, MC au titre de la licence de chimie
- Nicolas Claiser, MC au titre de la licence de physique
- Tout enseignant intervenant en 3^{ème} année à Nancy sera invité à la commission

Sous commission de Metz Parcours PPE UFR SciFA

- Olivier Greffier, MC **Président de la sous-commission**
- Nathalie Leclerc, MC au titre de la chimie, ou son représentant
- Isabelle Dubois, MC au titre des mathématiques, ou son représentant
- Florence Maunoury-Danger au titre de la physique, ou son représentant
- Tout enseignant intervenant en L3 PPE à Metz sera invité à la commission

Sous-commission de Nancy Parcours PPE FST

- **Fabrice Valsaque, Maître de conférences, Président de la sous-commission**
- Christelle Despas, Maître de conférences, ou son représentant
- André Stef, Maître de conférences, ou son représentant
- Cédric Carpentier, Maître de conférences, ou son représentant

La proposition de la commission préparatoire revêt un caractère indicatif, elle ne lie pas le jury.
Les commissions ne sont pas soumises à une règle de quorum.

Article 2 :

La présente décision entrera en vigueur à compter de sa publication et de sa transmission au Recteur.

Article 3 :

Le Directeur de l'UFR Sciences Fondamentales et Appliquées et le Doyen de la Faculté des Sciences et Technologies sont chargés de l'application du présent arrêté qui sera notifié aux personnes concernées et affiché à la Présidence, sur le site internet de l'université et au sein de la composante.

Fait à Nancy, le 29 octobre 2021

Le Président de l'Université de Lorraine

Pierre MUTZENHARDT



Affiché le :

Transmis au Recteur, Chancelier des universités le :

14 AVR. 2022

14 AVR. 2022

Le Président de l'Université de Lorraine,

Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles :

- L 613-1 et L 712-2,

- D 613-6, D 613-11 relatifs aux diplômes nationaux de l'enseignement supérieur,

- R 613-32 à R 613-37 relatifs à la validation d'études supérieures accomplies en France ou à l'étranger,

Vu le décret n°2011-1169 du 22 septembre 2011 portant création de l'Université de Lorraine,

Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 modifié fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master,

Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence,

Vu l'arrêté du 19 février 2018 habilitant l'Université de Lorraine à délivrer la licence, mention Chimie,

Vu le procès-verbal de proclamation des résultats de l'élection du Président de l'Université de Lorraine en date du 23 mai 2017,

ARRÊTE

Article 1 :

Sont nommés en tant que membres du jury du portail Physique/Chimie chargé de la délivrance des UE, de la validation des semestres 1 et 2, et de la délivrance de la 1^{ère} année de Licence pour l'année 2021/2022 :

- Patrick Chaimbault, Professeur, **Président**
- Thierry Gourieux, Maître de conférences
- Nadia Pellegrini-Moise, Maître de conférences
- Anne Vernière, Maître de conférences
- Jean-François Wax, Maître de conférences
- Philippe Pierrat, MC
- Arnaud Leclerc, MC

Article 2 :

Sont nommés en tant que membres du jury de la licence mention Chimie chargé de la délivrance des UE, de la validation des semestres 3 à 6 et de la délivrance du deug et de la Licence pour l'année 2021/2022 :

- Frédéric Aubriet, Professeur, **Président**
- Anne Vernière, Maître de conférences
- Erwan André, Maître de conférences, ou son représentant
- Patrick Chaimbault, Professeur, ou son représentant
- Jérôme Eugène, Maître de conférences, ou son représentant
- Jean-Christophe Tremblay, professeur, ou son représentant
- Thierry Gourieux, Maître de conférences, ou son représentant

- Olivier Greffier, Maître de conférences, ou son représentant
- Stéphanie Hesse, Maître de conférences, ou son représentant
- Nadia Pellegrini-Moïse, Maître de conférences, ou son représentant
- Fabrice Valsaque, Maître de conférences, ou son représentant
- Philippe Pierrat, Maître de conférences, ou son représentant

Article 3 :

La présente décision entrera en vigueur à compter de sa publication et de sa transmission au Recteur.

Article 4 :

Le Directeur de l'UFR Sciences Fondamentales et Appliquées et le Doyen de la Faculté des Sciences et Technologies sont chargés de l'application du présent arrêté qui sera notifié aux personnes concernées et affiché à la Présidence, sur le site internet de l'université et au sein de la composante.

Fait à Nancy, le 29 octobre 2021

Le Président de l'Université de Lorraine

Pierre MUTZENHARD



14 AVR. 2022

Affiché le :

Transmis au Recteur, Chancelier des universités le :

14 AVR. 2022